



REQU le
19 SEP. 2013
REP:

CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 13 - séance du 26 juin 2013 -

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2013
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
- 6a) **Comptes 2012**
- 6b) Rapport de la commission de gestion
7. **Postulat** Alexandre Vincent « Initiative pour la protection des biens culturels »
- 8a) Réponse de la Municipalité
- 8b) Réponse de la commission
9. Elections statutaires
10. Propositions individuelles
11. Divers.

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à l'assemblée et passe sans attendre la parole à la secrétaire pour le point 1) :

1. Appel

Mesdames et Messieurs Beerens Yves, Gulizia Rosina, Laforge Marine, Miazza Raphaël et Staub Marcel se sont excusés. Membres présents : 30, majorité absolue : 16.

2. Approbation de l'ordre du jour

Aucun postulat ou interpellation n'ayant été remis au Président, ce dernier propose d'accepter l'ordre du jour tel que prévu, ce qui est fait à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2013

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 2 mai 2013 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité, sauf deux abstentions.

4. Communications du bureau

Le Président informe l'assemblée qu'en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les communes au 1^{er} juillet 2013, quelques adaptations devront être faites dans le règlement du Conseil communal. Ces modifications sont cependant mineures et seront à valider lors d'un prochain Conseil.

Un courriel du canton a été envoyé au bureau du Conseil, donnant le lien internet du périodique « Canton – communes », destiné aux autorités et aux administrations communales (lien : <http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/affaires-communales/>). Le Président invite les conseillers à le consulter.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, soit :

5. Communications de la Municipalité

Madame Claudia Jaquier donne les informations suivantes :

- Le dernier mercredi du mois a lieu à la salle de paroisse un lunch anglais de 12h00 à 14h00 pour la modique somme de Fr. 8.00. Cette rencontre donne l'occasion aux participants de parler anglais en toute convivialité.
- Cimetière : une nouvelle rangée d'urnes cinéraires a été installée. Concernant l'aménagement de l'allée vers le jardin du souvenir, les travaux vont prochainement être entrepris.
- PC : le mois de juin a été très actif : 3 silos ont été démontés – un exercice « recherche de personnes » a été fait et la remise en ordre du parcours des ronges-talons a été effectuée.
- Course des ronges-talons : la course a rencontré un vif succès malgré la délocalisation de l'événement. Madame la Municipale remercie les personnes qui ont œuvré bénévolement.
- Pompiers : plusieurs interventions ont dû être mises sur pied en raison d'hydrocarbures qui se sont répandues sur la chaussée.
- Gestion des déchets : le tonnage des déchets ménagers a considérablement diminué depuis l'introduction de la taxe au sac : - 37 % ! (chiffres de fin mai 2013).

M. Pascal Jaermann :

- Donne quelques explications des montants engagés dans la rénovation de l'ex « P'tit Marché » transformé en pizzeria. La facture totale se monte à Fr. 24'017.25, dont Fr. 6'840.25 ont été imputés sur le compte d'entretien du bâtiment.
- Eclagnens : transformation de l'ancienne Maison de commune : suite au renvoi du préavis lors du dernier Conseil communal, deux architectes ont été contactés. Un nouveau préavis sera présenté ultérieurement en restant sur le projet initial.

M. Nicolas Dutruy :

- Forêt : la nouvelle loi forestière, entrée en vigueur en 2012, incite vivement l'ensemble des propriétaires publics de forêts à constituer des groupements forestiers (associations régies par le droit public, contrairement aux triages, régis par le droit privé). La Municipalité, par l'intermédiaire du Triage des Grands-Bois, analyse la possibilité de s'associer avec un (des) autre(s) triage(s) afin de répondre de façon optimale à cette incitation.

M. Laurent Vulliamy :

- Équipement des parcelles « Pré-de-Cure » : les travaux seront terminés à la fin de la semaine. La répartition des coûts se fera en fonction des conventions établies et un expert sera chargé de

calculer les indemnités pour perte de cultures. A ce jour, la facture finale n'est pas encore connue. En effet, quelques surprises sont apparues, soit : - une conduite en eternit a dû être remplacée sur env. 30 mètres d'une part et, d'autre part, une plaque de molasse a été découverte lors des travaux en question, ralentissant et compliquant l'opération.

- Projet de construction : la Municipalité vient de recevoir un projet de construction sur la parcelle dite « Sur Fontaine » (à côté de la propriété de M. Daniel Glauser). Quelques explications sont données au moyen du rétro-projecteur quant aux possibilités d'équipement de la parcelle. Deux variantes possibles sont étudiées. Un préavis sera établi et soumis en temps voulu au Conseil.
- Radar : un appareil de mesure de vitesses a été installé dans le village et est déplacé afin d'obtenir un relevé sur plusieurs endroits. Le Municipal attend les conclusions et en fera part au Conseil ultérieurement.

M. Jean-Luc Bezençon, Syndic :

- Grande salle : la Municipalité s'est à nouveau penchée sur le dossier. La commission a été convoquée pour le 24 juillet prochain pour la présentation d'un nouveau projet.

6a) **Comptes 2012**

et

6b) Rapport de la commission de gestion

Le Président passe la parole au ministre des finances, M. Jean-Luc Bezençon, qui donne lecture du rapport de la Municipalité sur les comptes et la gestion pour l'année 2012.

Le budget pour l'année 2012 prévoyait un excédent de charges de Fr. 197'759.00. Après bouclage des comptes de l'exercice, nous constatons un excédent de revenus de Fr. 261'591.70, d'où une différence de Fr. 459'350.70. Ce résultat est trompeur. En effet, sans la participation unique de l'Etat de Fr. 452'100.00 versés dans le cadre de la fusion, le résultat final de l'exercice 2012 serait négatif.

Le Syndic relève que les taxes d'épuration sont insuffisantes et que la Municipalité va se pencher prochainement sur la question.

Les Municipaux passent en revue les comptes relatifs à leurs dicastères et commentent les chiffres.

M. le Président passe ensuite la parole à la commission de gestion.

M. Daniel Freiermuth lit le rapport de la commission qui termine avec les recommandations suivantes :

- Il paraît indispensable de numérotter les pièces comptables, de regrouper les factures par ordre de paiement. La commission suggère également à la Municipalité de continuer à réduire le nombre des comptes bancaires et postaux.
- Etablissement d'une liste de l'inventaire et de sa valeur comptable, permettant ainsi une meilleure gestion des amortissements.
- Dans l'état actuel, il ne semble pas envisageable de demander à la Municipalité un bouclage semestriel des comptes, raison pour laquelle la commission demande la modification du système de classement.
- Demande de l'élaboration d'un cahier des charges du bureau d'architectes mandaté pour les transformations de la grande salle.
- Sans le versement reçu pour la fusion, les comptes 2012 auraient révélé un budget dans l'ensemble respecté avec un déficit de Fr. 192'489.40 contre un déficit budgété de Fr. 197'759.00.

En conclusion, la commission de gestion propose à l'assemblée d'accepter le bouclage des comptes communaux pour l'année 2012 tel que présenté par la Municipalité.

M. le Président remercie la commission de gestion pour le travail intensif fourni et ouvre la discussion.

M. le Syndic demande la parole et précise que Mme la Boursière a déjà commencé – à partir du 1^{er} janvier 2013 – de classer et de numéroté les pièces.

Il donne ensuite quelques explications suite aux remarques de la commission de gestion, notamment :

- Concernant la suppression de certains comptes : un compte a été supprimé à la Banque Raiffeisen, celui de la BCV va l'être prochainement.
- Contrat d'architecte : aucun contrat n'a été signé à ce jour. Un contrat sera signé au moment où le Législatif aura vu et accepté le nouveau projet.
- Concernant le résultat financier, le souhait de la Municipalité avait été de ne pas augmenter les impôts afin de donner un signal à l'Etat. Le 2 juillet prochain, les représentants des communes sont convoqués afin de discuter la répartition du cahier des charges canton / communes (discussions dans le cadre de l'UCV). Une perspective d'une hausse éventuelle d'impôts n'est donc pas à exclure !

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote les comptes 2012, tels que présentés par la Municipalité. Ceux-ci sont approuvés unanimement en comptant une abstention.

7. **Postulat** Alexandre Vincent « Initiative pour la protection des biens culturels »
ainsi que

8a) Réponse de la Municipalité

et

8b) Réponse de la commission

Le Président passe la parole à M. Paul Mermoud, rapporteur de la commission composée également de Mme Rosina Gulizia et Doris Marguerat.

La commission pense qu'il serait intéressant pour la commune de Goumoëns d'avoir un recensement des biens culturels et propose de trouver une ou deux personnes volontaires. De plus, la PCi pourrait fournir les critères précis pour cet inventaire.

La discussion est ouverte. M. le Syndic prend la parole et demande alors à l'assemblée de considérer le coût d'une telle opération.

Mme Claudia Jaquier rétorque que du côté de la PCi il n'y aura pas de facture mais en revanche il faudra rétribuer le travail de la commission.

M. le Président complète en précisant qu'aucun budget n'est lié à ce postulat. Les frais y relatifs devront probablement faire l'objet d'un préavis municipal. Il précise qu'aujourd'hui le Conseil est chargé de se prononcer sur le principe du recensement. Il ne s'agit pas de donner un chèque en blanc à l'Exécutif.

Suite à quelques interventions, le postulant précise que l'idée du recensement est de pouvoir évacuer les objets en cas de sinistre.

M. le Président propose de passer au vote. Par un avis contraire, six abstentions, le postulat de M. Alexandre Vincent est accepté.

9. Elections statutaires

M. le Président précise que l'élection du Président et du Vice-président se déroule selon le règlement à bulletins secrets. Celle des scrutateurs et scrutateurs-suppléants peut se faire à main levée. Il relève également que la commission de gestion et celle des finances sont désignées pour un an, avec rééligibilité. M. Claude Risch, qui se représente, passe la parole au Vice-président, M. Philippe Jamain pour l'élection du Président.

Les résultats obtenus sont :	bulletins rentrés :	30
	blancs :	2
	majorité :	16

M. Claude Risch est élu Président avec 27 voix.

M. Claude Risch remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et propose de passer à l'élection du Vice-président. M. Philippe Jamain se représente.

Dans l'attente des résultats, M. le Président propose de reconduire le mandat des scrutateurs (MM. Cyril Bezençon et Guillaume Gonzalez) et des scrutateurs-suppléants (Mmes Dominique Martin Fahrni et Rosina Gulizia). Par un vote unanime à main levée ils sont reconduits dans leur mandat.

En ce qui concerne la commission de gestion et celle des finances, elles sont plébiscitées à l'unanimité.

Résultat des votes concernant le Vice-président :

Bulletins rentrés :	30
blancs :	2
nul :	1
majorité :	16

M. Philippe Jamain est élu Vice-président avec 26 voix.

10. Propositions individuelles

Aucun courrier n'est parvenu au Bureau du Conseil. Ce point tombe faute de matière.

11. Divers

Mme Estelle Meylan Bezençon informe l'assemblée que le 31 août prochain un vide grenier aura lieu à la grande salle. Elle remercie la Commune pour la mise à disposition des lieux.

M. le Syndic ajoute que la Municipalité est satisfaite de la mise sur pied de cet événement qui coïncide avec la journée des nouveaux habitants.

Mme Anne-Marie Romanens demande si la tranchée sur la route de Penthérez va bientôt être comblée ? M. Jaermann répond qu'il a vu l'entreprise aujourd'hui et que le nécessaire va être fait tout prochainement.

D'autre part, Mme Romanens demande si les relevés sur les tronçons 30 km/heure ont eu une suite ? M. Laurent Vuillamy rétorque que les résultats des derniers relevés seront analysés et rapportés au Conseil.

M. Jean-Daniel Moix fait de la publicité pour la prochaine édition de Marchâteaux qui va se dérouler samedi prochain.

La discussion n'étant pas demandée et l'ordre du jour épuisé, le Président clôt les débats à 22h40, en rappelant que la prochaine séance du Législatif est prévue le 9 septembre prochain. Il souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances d'été.

Le Président:

La Secrétaire: